COMITE FRANÇAIS DE RADIO-TELEVISION (C.F.R.T.)

Association régie la loi du 1er juillet 1901

45bis, rue de la Glacière

75013 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

COMITE FRANÇAIS DE RADIO-TELEVISION (C.F.R.T.)

Association régie la loi du 1er juillet 1901

45bis, rue de la Glacière

75013 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de l'association COMITE FRANÇAIS DE RADIO-TELEVISION (C.F.R.T.)

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COMITE FRANÇAIS DE RADIO-TELEVISION (C.F.R.T.) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Société par actions simplifiée au capital de 2 201 424 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 16 juin 2025

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Estelle EVEN

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	8 636 002	8 168 657	467 345	391 978
Frais d'établissement				
Total fonds propres				
Concessions, brevets et droits assimilés	7 958 946	7 491 809	467 137	391 770
Droit au bail	208		208	208
Autres immob. Incorporelles / Avances et acomptes	676 848	676 848	0	
Immobilisations corporelles	6 642 081	5 087 260	1 554 821	1 966 012
Terrains				
Constructions	1 022 415	298 491	723 924	764 821
Agencements	554 492	264 863	289 629	352 943
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 709 580	2 422 484	287 096	58 910
Autres immobilisations corporelles	2 353 455	2 101 422	252 033	396 558
Immob. en cours / avances et acomptes	2 139		2 139	392 780
Immobilisations financières	70 422	0	70 422	70 422
Participations et créances rattachées	30 000		30 000	30 000
TIAP & Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	40 422		40 422	40 422
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**15 348 505**	**13 255 917**	**2 092 588**	**2 428 412**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances	908 962		908 962	1 038 450
Usagers et comptes rattachés	675 109		675 109	557 043
Autres créances	233 853		233 853	481 407
Trésorerie	22 099 946	388 074	21 711 872	21 814 081
Valeurs mobilières de placement	18 411 891	388 074	18 023 817	17 747 621
Disponibilités	3 688 055		3 688 055	4 066 460
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**23 008 908**	**388 074**	**22 620 834**	**22 852 531**
Charges constatées d'avance	337 462		337 462	352 559
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL DE L'ACTIF	**38 694 875**	**13 643 991**	**25 050 884**	**25 633 502**

Bilan

	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs consacrés à la production		
Projet associatif projet solidarité		
Projet associatif projet des productions et co-productions		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	10 501 344	10 501 344
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves disponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	10 758 667	11 028 076
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**375 676**	**-269 409**
Subventions d'investissement	240	-1 900
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES	**21 635 927**	**21 258 111**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	0	31 000
Provisions pour charges	368 948	339 922
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**368 948**	**370 922**
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	242 501	307 034
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 303 135	1 729 597
Dettes fiscales et sociales	1 407 922	1 736 955
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 650	68 009
Autres dettes	0	37 847
Produits constatés d'avance	75 801	125 027
TOTAL DES DETTES	**3 046 009**	**4 004 469**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL DU PASSIF	**25 050 884**	**25 633 502**

Compte de résultat

	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Cotisations		
Ventes de biens et services	**259 931**	**340 725**
Ventes de biens	179 973	219 652
Dont vente de dons en nature		
Ventes de prestations de services	79 958	121 073
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	**19 871 647**	**17 505 571**
Concours publics et subventions d'exploitation	136 805	- 9 494
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public	17 638 649	16 271 705
Dons manuels	17 638 649	16 271 705
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	2 096 193	1 243 360
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	764 666	283 090
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	1 075 020	751 876
Subventions d'exploitation		
Production immobilisée	1 418 873	1 486 701
Cotisations		
Produits d'exploitation	**23 390 137**	**20 367 963**
Achats de marchandises		
Variations de stock de marchandises		
Achats de matières premières	332 162	132 694
Variations de stock		
Autres achats non stockés et charges externes	10 572 488	9 960 652
Aides financières	32 000	101 000
Impôts et taxes	619 815	550 931
Salaires et traitements	5 439 447	5 081 900
Charges sociales	3 039 300	2 766 341
Amortissements et provisions	2 773 613	2 239 999
Autres charges	438 871	340 373
Charges d'exploitation	**23 247 696**	**21 173 890**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**142 441**	**-805 927**
Opérations faites en commun		
Produits financiers	**490 187**	**1 043 695**
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	296 379	252 350
Autres intérêts et produits assimilés	33 692	85 329
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	160 114	705 942
Différences positives de change	2	75
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Charges financières	**226 260**	**309 395**
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	102 347	248 992
Intérêts et charges assimilées	2 914	3 588
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	120 999	56 815
Résultat financier	**263 927**	**734 300**
RESULTAT COURANT	**406 368**	**-71 627**
Produits exceptionnels	**31 000**	**179 222**
Sur opérations de gestion		0
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	31 000	179 222
Charges exceptionnelles	**42 515**	**349 965**
Sur opérations de gestion	11 670	318 965
Sur opérations en capital	30 845	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	31 000
Résultat exceptionnel	**-11 515**	**-170 743**
Impôt sur les sociétés des organismes sans but lucratif	19 178	27 041
Total des produits	23 911 324	21 590 880
Total des charges	23 535 649	21 860 291
EXCEDENT OU DEFICIT	**375 676**	**-269 409**

Annexes

Désignation

Désignation de l'association : CFRT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 25 050 884 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 375 676 euros.
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social et des moyens mis en oeuvre

L'association a été créée le 13 mai 1950. Ses statuts (mis à jour au 23 juin 2009) stipulent que son objet consiste à favoriser le développement des émissions religieuses à la télévision et de façon générale dans l'audiovisuel et d'encourager et de promouvoir par le biais des médias, notamment audiovisuels, des productions guidées par une préoccupation humaniste et culturelle inspirée par le principes chrétiens ou susceptibles de contribuer à une réflexion sur les questions majeures posées dans la société.

Les moyens d'action de l'association sont notamment :

- Productions d'émissions, produits audiovisuels
- Prise de participation dans le capital des sociétés dont l'objet social a trait au secteur de la communication, participation à tout organisme encourant aux buts de l'association, notamment par des activités de formation et d'information
- Bulletins, publications, conférences, expositions, concours, manifestations artistiques, organisations de comités, projections cinématographiques…

L'association fait appel à la générosité du public. L'utilisation de ces ressources est détaillée dans le compte emploi ressources présent dans cette annexe.

Règles générales

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du plan comptable général et de ses adaptations aux associations prévues par le règlement de l'ANC 2018-06.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels tels que prévus par le Plan Comptable Général et le règlement ANC 2014-03.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'application de ce règlement prévoit la décomposition des immobilisations par composants.

Aucune immobilisation de l'association n'est susceptible de faire l'objet d'une approche par composants. En effet, les durées d'amortissement pratiquées correspondent aux durées d'utilisation des immobilisations.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements :
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
- Constructions : 10 à 50 ans
- Installations techniques : 2 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 2 à 10 ans
- Installations générales, agencement set aménagements divers : 3 à 15 ans
- Matériel de bureau : 3 à 7 ans
- Matériel informatique : 3 à 7 ans
- Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un évènement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Participation, titres immobilisés, valeurs mobilières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de sa filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Autres éléments significatifs

• Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Pour les titres immobilisés, la valeur d'inventaire est calculée selon la méthode « FIFO ».
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

• Fonds propres

Les « Fonds propres » correspondent à la part des excédents antérieurs affectée en fonds consacrés à la production audiovisuelle.

• Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont déterminées en application du règlement ANC n°2018-06. De ce fait, seuls les risques identifiés et rendus probables par un événement en cours à la clôture sont provisionnés.

Ces coûts sont constitués de :

Indemnités de départ à la retraite 363 968 euros

Le solde de la provision pour impôt relatif aux intérêts des comptes à terme et des contrats de capitalisation s'élève à 4 980 euros au 31 décembre 2024.
Cette provision est constituée de la manière suivante :

Solde 2019 de 21 594 euros :
Impôt à 10% sur intérêts de CAPI 21 594 euros

Dotation complémentaire 2020 de 4 452 euros :
Impôt à 10% sur intérêts de CAPI 26 046 euros

Dotation complémentaire 2021 de 3 525 euros :
Impôt à 10% sur intérêts de CAPI 29 571 euros

Dotation complémentaire 2022 de 1 616 euros :
Impôt à 10% sur intérêts de CAPI 31 187 euros

Dotation complémentaire 2023 de 8 533 euros :
Impôt à 10% sur intérêts de CAPI 39 720 euros

Reprise complémentaire 2024 de 39 720 euros et une dotation de 4 980 euros :
Impôt à 10% sur intérêts de CAPI 4 980 euros

Provision pour litige 0 euros

• Valeurs mobilières de placements

La valorisation du portefeuille à la date de clôture fait apparaître une plus-value latente de 2 524 489 euros sur l'ensemble du portefeuille. Une provision pour dépréciation est par ailleurs constatée pour un montant de 388 074 euros au 31 décembre 2024.

Notes sur le compte de résultat :

Le résultat de l'exercice s'établit à 375 676 euros.
• Legs reçus en 2024
Les legs sont virés au compte de résultat lors de leur versement effectif chez le notaire, conformément à ce que prévoit le nouveau plan comptable des associations.
Aucun legs n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2024.

Notes sur le compte d'Emploi des Ressources

Les conventions comptables appliquées sont les mêmes que pour les états financiers. Les règles évoquées ci-après correspondent aux spécificités du compte d'emploi des ressources.

• Principes généraux d'établissement

Le compte d'emploi des ressources est établi conformément à l'ANC 2018-06.

Nous en reprenons les grands principes :

a) Présentation générale :

- le tableau se concentre sur des données et sur le seul exercice clos ;
- il permet de présenter le compte d'emploi des ressources qui proviennent de la générosité du public ;
- il permet de suivre, d'un exercice à l'autre, le report des sommes collectées auprès du public disponible pour une utilisation ultérieure. Il fait donc intervenir des données bilancielles (investissements et amortissements, fonds dédiés…) en plus de celles du compte de résultat ;
- les charges sont réparties entre les missions sociales, les frais d'appel à la générosité du public et les frais de fonctionnement ;

b) La définition des missions sociales, outre la question de leur conformité aux statuts, relève du Conseil d'administration.

Il en est de même de la définition des grands principes de répartition des charges mixtes et des options qui se présentent inévitablement, notamment, quant à la répartition des charges de missions sociales et des frais de fonctionnement entre ceux financés par la générosité du public et ceux financés par les autres produits. Les affectations sont arrêtées par la direction.

Définition des missions sociales:

L'association a pour mission de favoriser le développement des émissions religieuses à la télévision et d'une façon générale, dans l'audiovisuel.

Elle exerce son action par :
- La réalisation pour France 2 de la messe télévisée ainsi que des magazines thématiques.
- La réalisation de films et coproductions à caractère religieux.
- La création et mise à jour de publications sur son site Internet et autres réseaux ecclésiaux.

Le CER figure en dernière page de la présente annexe.

Le compte d'emploi des ressources recense les ressources et les emplois de l'association relatifs à la générosité du public d'autre part. Il est établi à partir des données issues de la comptabilité générale et analytique.

• Modalité de passage des comptes annuels au compte d'emploi des ressources

L'organisation de l'association repose sur trois pôles :
- la production de films et coproductions à caractère religieux,
- les services de communication et de collecte de fonds,
- l'administration générale.

Les charges affectées aux différents pôles correspondent aux frais directs et indirects.

1. Les ressources collectées auprès du public sont de deux natures : dons. Elles financent les coûts des pôles.

Pour assurer le suivi de l'emploi des ressources collectées et non utilisées des campagnes antérieures, le tableau de compte d'emploi annuel des ressources reprend en « A nouveau » le montant des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice.

2. Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public consommées sur 2024 :

- Les montants figurant dans cette rubrique correspondent aux charges réellement engagées au cours de l'exercice diminuées des produits non liés à la collecte, directement affectables.
- Le montant des emplois 2024 a également été retraité des coûts de production immobilisée car ils figurent dans la rubrique V – Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice.

3. Indication sur la valeur des immobilisations et des valeurs mobilières de placement.
Immobilisations : voir "Actif immobilisé"
Valeurs Mobilières de Placement : La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Autres informations:

• Honoraires de commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes au titre de la lettre de mission 2024 s'élève à 36 200 €.

• Secteur fiscal :

Le CFRT dispose d'un secteur fiscalisé. A ce titre, une provision pour IS de 19 K€ a été comptabilisée au titre des revenus imposables de l'association.

Notes sur le bilan

Tableau des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
Droit au bail	208			208
Autres immob. incorporelles / avances et acomptes	7 081 671	1 859 785	305 662	8 635 794
Immobilisations incorporelles	**7 081 879**	**1 859 785**	**305 662**	**8 636 002**
Terrains				
Constructions sur sol propre	1 022 415			1 022 415
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0			0
Installations techniques, matériels et outillage industriels	2 615 521	302 508	208 448	2 709 580
Installations générales, agencements et aménagements divers	2 564 096	2 333	260 404	2 306 025
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	720 959	7 338	126 375	601 923
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	392 780		390 641	2 139
Immobilisations corporelles	**7 315 771**	**312 179**	**985 868**	**6 642 081**
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	30 000			30 000
Autres titres immobilisés				
Prêts	0		0	0
Autres	40 422			40 422
Immobilisations financières	**70 422**	**0**	**0**	**70 422**
ACTIF IMMOBILISE	**14 468 072**	**2 171 964**	**1 291 530**	**15 348 505**

Immobilisations incorporelles :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de revient.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire aux taux suivants:

- Logiciel	1 à 2 ans
- Films	1 an

• Films
Le prix de revient des films, ayant un débouché commercial probable sous forme de vidéos, de supports audios ou numériques, à la clôture de l'exercice, est comptabilisé en immobilisations incorporelles.

Ces frais sont amortis en totalité.

• Films en cours

Les films non terminés à la clôture sont évalués à leur coût de production et sont enregistrés en immobilisations incorporelles en cours. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation à 100%.

• Sites câblés

Il est comptabilisé en immobilisations incorporelles en cours le montant des versements afférents aux sites câblés. Une provision pour dépréciation est comptabilisée pour le même montant.

• Coproductions

Des dépenses pour la coproduction de films sont engagées.
Ces dépenses font l'objet d'une comptabilisation en immobilisations incorporelles ou en immobilisations incorporelles en cours selon en fonction de l'état d'avancement de la coproduction.
Un amortissement ou une provision, selon les cas, est constitué pour un montant équivalent à la valeur brute de l'immobilisation.

Les productions et co-productions terminées sont entièrement amorties sur l'année de leur achèvement.
Les productions et co-productions en cours sont entièrement dépréciées à la clôture.
La neutralité au compte de résultat est bien respectée.

Les productions et co-productions les plus anciennes font l'objet d'une mise au rebut.
Ce travail a été entamé en 2017 et s'est poursuivi depuis cette date.

Notes sur le bilan

Amortissements et dépréciations des immobilisations

	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin Exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	6 689 900	1 784 419	305 662	8 168 657
Immobilisations incorporelles	**6 689 900**	**1 784 419**	**305 662**	**8 168 657**
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	257 595	40 897		298 491
Install. générales, agenc. et aménagements constructions				
Install. techniques, matériel et outillage industriels	2 556 612	74 321	208 448	2 422 485
Install. générales, agencements et aménagements divers	1 907 971	161 078	256 300	1 812 750
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	627 583	52 328	126 375	553 536
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**5 349 761**	**328 623**	**591 122**	**5 087 261**
Prêts	0		0	0
Immobilisations financières	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL	**12 039 661**	**2 113 042**	**896 784**	**13 255 917**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créance à la clôture de l'exercice s'élève à 1 286 847 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts			
Autres	40 422		40 422
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	675 109	675 109	
Autres créances	233 853	233 853	
Charges constatées d'avance	337 462	337 462	
TOTAL	**1 286 847**	**1 246 424**	**40 422**

Produits à recevoir

	Montant
Subvention CNC à recevoir	
Intérêts courus à recevoir	28 397
Activité partielle	
Autres Subvention à recevoir	
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	
Total produits à recevoir	**28 397**

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESUTLAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	10 501 344							10 501 344
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecarts de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau	11 028 076	-269 409	-269 409					10 758 667
Excédent ou déficit de l'exercice	-269 409	269 409	269 409			-375 676	-375 676	375 676
Dotation consomptibles								
Subvention d'investissement	-1 900			0	0	-2 140	-2 140	240
Provisions réglementées								
TOTAL	**21 258 111**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-377 816**	**-377 816**	**21 635 927**

Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions

	Début Exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Fin Exercice
Litiges				
Garanties données aux clients				
Pertes sur marchés à terme				
Amendes et pénalités				
Pertes de change				
Pensions et obligations similaires	300 202	63 766	0	363 968
Pour impôts	39 720	4 980	39 720	4 980
Renouvellement des immobilisations				
Gros entretien et grandes révisions				
Charges sociales et fiscales				
Sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges	31 000	0	31 000	0
Total	**370 922**	**68 746**	**70 720**	**368 948**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice				
Exploitation		63 766		
Financières		4 980	39 720	
Exceptionnelles		0	31 000	

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 046 009 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	242 501	65 214	177 287	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 303 135	1 303 135		
Dettes fiscales et sociales	1 407 922	1 407 922		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 650	16 650		
Autres dettes	0	0		
Produits constatés d'avance	75 801	75 801		
TOTAL	**3 046 009**	**2 868 722**	**177 287**	**0**

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - factures non parvenues	327 643
Dettes provisions congés payés	380 545
Charges sociales sur congés payés	235 938
Médecine du travail	-1 213
Etat - charge à payer	2 612
Autres charges sociales	6 908
Total charges à payer	**952 432**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	337 462		
TOTAL	**337 462**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	75 801		
TOTAL	**75 801**		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

	Charges	Produits
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	0	0
Provisions pour risques et charges	0	0
Libéralités perçues	0	0
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	31 000
Charges Exceptionnelles	42 515	0
	0	0
Total	**42 515**	**31 000**

Autres informations

Effectif

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif total
Cadres	18	32	50
Employés	4	11	15
Total	**22**	**43**	**65**

Informations sur les dirigeants

Rémunération allouées aux dirigeants

Les administrateurs de l'Association CFRT sont bénévoles.

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle

Autres informations

Engagement financiers reçus

	Montant en euro
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Exercice 2001	29 423
Total fonds propres	10 501 344
Exercice 1999	182 939
Exercice 1998	47 130
Autres engagements reçus	10 760 836
Legs nets à réaliser	
Total des engagements hors bilan au 31.12.2024	**10 760 836**

Autres informations

Engagements de retraite

Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 363 968 Euros.

La Direction du CFRT a dénoncé l'accord d'entreprise du CFRT du 23 décembre 2004.

La négociation a abouti à maintenir le régime le plus favorable en vigueur au sein du CFRT et à augmenter les indemnités de départ à la retraite, la CCN PAV renvoyant à la loi.

Au moment du départ d'un salarié, à son initiative ou du fait de l'employeur, il percevra une allocation de fin de carrière égale à :

- 1 mois de salaire de référence jusqu'à 10 ans d'ancienneté,
- 2 mois de salaire de référence de 10 à 15 ans d'ancienneté,
- 3 mois de salaire de référence de 15 à 20 ans d'ancienneté,
- 4 mois de salaire de référence de 20 à 25 ans d'ancienneté,
- 5 mois de salaire de référence au-delà de 25 ans d'ancienneté.

Table de mortalité utilisée : INSEE 2024

Autres informations

Etat des avantages et des ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	Mode de paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
Allemagne	2024	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	1 240
Belgique	2024	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	13 028
Chypre	2024	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	1 200
Espagne	2024	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	1 996
Irlande	2024	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	50
Italie	2024	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	173
Luxembourg	2024	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	4 305
Monaco	2024	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	1 393
Pays-Bas	2024	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	855
Pologne	2024	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	100
Portugal	2024	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	580
République tchèque	2024	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	20
Royaume-Uni	2024	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	2 053
Suisse	2024	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	28 884
Suède	2024	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	180
Total - Europe						**56 057**
Afrique du Sud	2024	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	500
Ile de la Réunion	2024	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	60
Burkina Faso	2024	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	60
Cote d'Ivoire	2024	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	100
Gambie	2024	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	50
Bénin	2024	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	150
Sénégal	2024	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	10
Madagascar	2024	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	122
Ile Maurice	2024	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	50
Maroc	2024	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	517
Zimbabwe	2024	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	100
Tunisie	2024	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	70
Total - Afrique						**1 789**
Guatemala	2024	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	20
Total - Amérique du sud						**20**
Etats-Unis	2024	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	610
Canada	2024	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	790
Saint-Martin	2024	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	200
Total - Amérique du nord						**1 600**
Nouvelle-Calédonie	2024	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	61
Polynésie française	2024	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	1 548
Total - Océanie						**1 609**
Vietnam	2024	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	30
Emirats arabes unis	2024	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	200
Total - Asie						**230**

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (en k€)

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		**17 968,7**	**17 968,7**	**16 609,5**	**16 609,5**
1-	**Produits liés à la générosité du public**				
1.1 - Réalisée	Cotisations sans contrepartie				
1.2	- Dons, legs et mécénats				
	- Dons manuels	17 638,6	17 638,6	16 271,7	16 271,7
	- Legs, donations et assurances vies			0,0	0,0
	- Mécénats				
1.3	- Autres ressources liées à la générosité du public				
	- Produits des VMP	330,1	330,1	337,8	337,8
2-	**Produits non liés à la générosité du public**	**4 847,5**		**3 671,6**	
2.1-	Cotisations avec contrepartie				
2.2-	Parrainage des entreprises				
2.3-	Contributions financières sans contrepartie				
2.4-	Autres produits non liés à la générosité du public				
	- Produits vendus	198,3		251,3	
	-Prestations rendues	51,3		89,4	
	- Productions immobilisées et transfert de charges	1 418,9		1 486,6	
	- Part antenne et droits	1 062,2		713,3	
	- Autres produits divers	2 116,8		1 131,0	
3-	**Subventions et autres concours publics**	**139,3**		**141,4**	
4-	**Reprises sur provisions et dépréciations**	**955,8**	**955,8**	**1 168,3**	**1 168,3**
5-	**Utilisation des fonds dédiés antérieurs**				
	TOTAL	23 911,3	18 924,5	21 590,8	17 777,8

		EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION					
1-	**Missions sociales**	**15 707,3**	**10 993,2**	**14 281,9**	**11 674,7**
1.1-	Réalisées en France				
	Programme JDS et "Dieu m'est témoin" diffusés sur France TV	9 660,8	6 289,5	9 786,9	8 016,7
	Promotion des programmes	267,2	267,2	630,2	630,2
	Autres productions	1 324,5	615,2	810,8	304,9
	Digital	2 970,5	2 535,2	1 685,2	1 606,7
	Publications et animations des réseaux sociaux	1 484,3	1 286,2	1 368,8	1 116,2
2-	**Frais de recherche de fonds**	**5 148,6**	**5 097,6**	**4 501,8**	**4 432,1**
2.1-	Frais d'appel à la générosité du public				
3-	**Frais de fonctionnement**	**2 518,5**	**2 296,9**	**2 689,9**	**1 553,8**
4-	**Dotations aux provisions et dépréciations**	**161,1**	**161,1**	**386,6**	**386,6**
5-	**Impots sur les bénéfices**				
6-	**Reports en fonds dédiés de l'exercice**				
	TOTAL	23 535,6	18 548,8	21 860,2	18 047,2
	EXEDENT OU DEFICIT	375,7	375,7	-269,4	-269,4

COMPTE D EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

Tableau globalisé

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
EMPLOIS DE L EXERCICE			**RESSOURCES DE L EXERCICE**		
1 - MISSIONS SOCIALES			**1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC**	**17 968,7**	**16 609,5**
1-1 Réalisées en France	**10 993,2**	**11 674,7**	**1.1 - Dons et Legs collectés**	**17 638,6**	**16 271,7**
Programmes JDS et "Dieu m'est témoin" diffusés sur France TV	6 289,5	8 016,7	- Dons manuels non affectés	17 638,6	16 271,7
Autres productions			- Dons manuels affectés		
Digital	2 535,2	1 606,7			
Publications et animation des réseaux ecclésiaux	1 286,2	1 116,2			
Promotion des programmes	267,2	630,2			
Autres productions	615,2	304,9			
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**5 097,6**	**4 432,1**			
2.1 - Frais d'appel à la générosité du public	5 097,6	4 432,1	**1.2 - Autres produits liés à l'appel à la générosité du public**	**330,1**	**337,8**
			- Produits des VMP	330,1	337,8
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**2 296,9**	**1 553,8**			
TOTAL DES EMPLOIS	**18 387,7**	**17 660,6**	**TOTAL DES RESSOURCES**	**17 968,7**	**16 609,5**
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	161,1	386,6	**2- REPRISES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS**	955,8	1 168,3
5- REPORTS EN FONS DEDIES DE L EXERCICE			**3- UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS**		
EXEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L EXERCICE	**375,7**	**0,0**	**DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L EXERCICE**	**0,0**	**-269,4**
TOTAL	**18 548,8**	**18 047,2**	**TOTAL**	**18 924,5**	**17 777,8**
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	**17 220,7**	**17 490,1**
			Plus ou moins résultat générosité du public	**375,7**	**-269,4**
			Investissements nets financés par la générosité du public		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	**17 596,4**	**17 220,7**